



Paris, le 4 juillet 2007

COMMUNIQUE DE BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE MIS EN ŒUVRE PAR CNP ASSURANCES

La société CNP Assurances avait conclu le 9 septembre 2005 un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005 avec IXIS Securities, mis en œuvre à compter du 12 septembre 2005 et pour une durée de 18 mois. Ce contrat a été renouvelé à compter du 9 mars 2007.

- Au 30 juin 2007, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :
 - 353 141 titres CNP Assurances,
 - 41 688 363.23 euros, après prélèvement de 5 320 521.33 euros effectué sur le compte de liquidité à la date du 25 juin 2007.

Contact Investisseurs et Analystes :

Brigitte MOLKHOU

☎ 01 42 18 77 27

E-mail : infofi@cnp.fr